

CONCOURS "ILLUMINONS NOËL !"

REGLEMENT DU CONCOURS D'ILLUMINATIONS ET DECORATION DE VITRINES



ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le concours intitulé « Illuminons Noël ! » est organisé par la Ville de Trets dans le cadre des fêtes de fin d'année.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le concours « Illuminons Noël ! » souhaite redonner aux fêtes de fin d'année leur ambiance féérique et lumineuse. Le thème de cette année est « Un Noël bleu et blanc »

ARTICLE 3 : CATEGORIES

Ce concours est ouvert aux particuliers et aux commerçants qui concourent chacun dans leur catégorie.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours « Illuminons Noël ! » est ouvert à tous les Tretsois à l'exception des élus municipaux et des membres du jury.

Les décorations qui sont jugées doivent être visibles de l'espace public.

Pour les particuliers, il s'agit des illuminations et décorations extérieures de fenêtres, façades, balcons, terrasses ou jardins.

Pour les commerçants, il s'agit de la décoration de leur vitrine.

ARTICLE 5 : LES INSCRIPTIONS - DATES DU CONCOURS

Les bulletins d'inscription sont disponibles à compter du jeudi 4 novembre 2021 à l'accueil de la Mairie.

Vous pouvez également les télécharger sur le site de la ville trets.fr rubrique « Festivités »

Ils devront obligatoirement être retournés, complétés le samedi 4 décembre 2021 dernier délai ; soit à l'accueil de la Mairie à l'attention du Cabinet des Elus, soit par mail à elusmairie@ville-de-trets.fr

Les inscriptions par courrier seront closes le 4 décembre 2021. Le cachet de la Poste faisant foi.

L'adresse d'envoi est la suivante :

Hôtel de Ville - Cabinet des Elus / Illuminons Noël !
Place du 14 Juillet
13530 TRETS

ARTICLE 6 : LE JURY – COMPOSITION & VISITES

Le jury est composé de 5 personnes : élus et personnes issues de la société civile.

Il organisera des visites du 6 au 15 décembre, entre 18h et 20h.

ARTICLE 7 : RESULTAT & REMISE DES PRIX

A l'issue des délibérations, la proclamation des résultats sera organisée le samedi 18 décembre 2021 à 17h30 Place de la Gare.

L'ensemble des participants sera convié à la cérémonie de la remise des prix du concours « Illuminons Noël ! » Catégorie Commerçants & Catégorie Particuliers.

- Catégorie Commerçants : 1^{er} & 2^{ème} prix
- Catégorie Particuliers : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} prix
- Chaque participant recevra un diplôme

Les prix se présenteront sous forme de paniers garnis.

ARTICLE 8 : CRITERES D'EVALUATION

L'évaluation de chaque candidat est effectuée sur les critères suivants :

- Aspect général
- Harmonie et répartition des décors
- Choix des couleurs

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Les participants au concours « Illuminons Noël ! » acceptent que des photographies des décorations soient réalisées.

Les participants autorisent la publication des dites photographies sur le site internet de la Ville trets.fr, la page Facebook Ville de Trets, la page Instagram Ville de Trets ainsi que dans la presse locale ainsi que tout moyen jugé utile pour la promotion du concours des décorations de Noël.

Les photos ne seront, en aucun cas, utilisées à des fins commerciales.

ARTICLE 10 : ANNULATION

En cas de force majeure ou toute autre cause indépendante de sa volonté, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ce concours sans en être tenu pour responsable.

Dans ce cas, les candidats ne peuvent se prévaloir d'aucun dédommagement d'aucune sorte.

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS

Les décisions du jury sont souveraines.

Aucune réclamation ne saurait être prise en compte sur la proclamation des résultats.

L'inscription au concours « Illuminons Noël ! » entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.